



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

78270

12 bis, rue des écoles

Délibérations du conseil municipal du jeudi 23 avril 2026 à la mairie à 19h

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Hérouin

Présents : Le Maire, M. Patrick Hérouin

Les Conseillers municipaux : Mme Elisabeth Manzoni (1^{ère} adjointe), Mme Laurence Thévenard, M. Sylvain Cosnier, Mme Héloïse Macerelle, Mme Sylvie Colas, Mme Catherine Denoyelle, M. Fabien Hanin, M. Gilles Julienne, Mme Marie-Claude Charrier, M. Arnaud Thomas

Absents excusés : M. Fabrice Collombet (2^{ème} adjoint), M. Eric Brayer qui donne pouvoirs à M. Gilles Julienne, Mme Sarah Sébastien qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude Charrier, M. Claude Labbé

Mme Sylvie Colas est désignée secrétaire de séance

1. Vote des taux communaux 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,
DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026

Les taux pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

Taxe Foncière des propriétés Bâties :	25.40%
Taxe Foncière des propriétés Non Bâties :	43.48%
Taxe d'Habitation :	8.22%

2. Vote des subventions 2026

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour dont 2 pouvoirs et une abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- FLEP : 250 €
- CABE : 1 224€
- APEGC : 600 €
- Comité des usagers : 100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 150€
- Association des jeunes sapeurs-pompiers : 150€
- CFAIE Val de Reuil : 225€
- ALCS : 500€
- CCAS : 3 300€
- Caisse des Ecoles : 7 100€

3. Vote du budget 2026

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité dont deux pouvoirs d'adopter le budget unique 2026 de la commune de Gommecourt comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> :	Chapitre 023 :	58 158.37€
	Chapitre 042 :	558.00€
	Chapitre 011 :	191 495.00€
	Chapitre 012 :	286 000.00€
	Chapitre 65 :	65 394.60€
	Chapitre 66 :	6 308.26€

Soit un total de 607 914.23€

<u>RECETTES</u> :	Chapitre 70 :	18 000.00€
	Chapitre 73 :	20 455.00€
	Chapitre 731 :	275 793.00€
	Chapitre 74 :	33 075.16€
	Chapitre 002 :	260 591.07€

Soit un total de 607 914.23€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>DEPENSES</u> :		
	Chapitre 001 :	4 618.27€
	Chapitre 16 :	43 035.37€
	Chapitre 20 :	8 640.00€
	Chapitre 21 :	203 176.00€

Soit un total de 259 469.64 €
Auquel s'ajoutent les RAR **48 983.16 €**

TOTAL GENERAL 308 452.80€

RECETTES :

	Chapitre 10 :	110 751.43€
	Chapitre 13 :	138 985.00€
	Chapitre 021 :	58 158.37€
	Chapitre 040 :	558.00€

Soit un total de 308 452.80€
Auquel s'ajoutent les RAR **00€**

TOTAL GENERAL 308 452.80€

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision

4. Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire dit qu'il faut proposer 24 personnes comme représentants à la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants). La direction des finances publiques désignera 12 représentants parmi les personnes proposées (6 titulaires et 6 suppléants). Le conseil municipal doit approuver la liste des personnes qui sera transmise à la direction des finances publiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve la liste des personnes ci-dessous pour représenter la commune à la commission communale des impôts directs :

Mmes Roselyne Bocquiaux, Nadine Viers, Anne Gevelers, Sylvie Deschamps, Nathalie Triveillot, Karine Marcerelle, Elisabeth Manzoni, Laurence Thevenard, Sylvie Colas, Catherine Denoyelle, Marie-Claude Charrier, Sarah Sébastien, Héloïse Macerelle, MM. Jean-Paul Deschamps, Jean-Luc Manzoni, Jean-Pierre Philippe, Fabrice Collombet, Sylvain Cosnier, Eric Bray, Fabien Hanin, Arnaud Thomas, Claude Labbé, Gilles Julienne.

5. Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,

Décide de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2026, une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

Description des travaux:

Aménagement de sécurité devant l'école

Coût H.T. des travaux : 1 100€

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

Délibération n°1 : Vote des taux communaux 2026

Délibération n°2 : Vote des subventions communales 2026

Délibération n°3 : Vote du budget 2026

Délibération n°4 : Délégués CCID

Délibération n°5 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire
Patrick Hérouin

La Secrétaire
Sylvie Colas